

# PLAN D'ACTION DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

## I. PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE EN MILIEU SCOLAIRE

### ▪ *Objectif 1 : Lutter contre l'absentéisme scolaire*

---

#### **Actions :**

- Assurer l'animation de la Commission de suivi de l'assiduité scolaire et créer des sous commissions délocalisées dans les communes dotées d'un CLSPD ;
- Mettre en place des procédures d'entretien de rappel de la réglementation en matière d'obligation scolaire destinées aux familles ;
- Mettre en place des modules de soutien à la responsabilité parentale destinés aux familles ayant fait l'objet d'entretiens de rappel à la réglementation en matière d'obligation scolaire ;
- Assurer une prise en charge des élèves exclus en lien avec l'établissement scolaire concerné et la famille de l'élève ;

#### **Indicateurs :**

- Nombre de journées d'absence signalées à l'Inspection d'académie
- Nombre d'élèves signalés à l'Inspection d'académie ;

### ▪ *Objectif 2 : Prévenir les violences en milieu scolaire*

---

#### **Actions :**

- Relancer la dynamique des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté et inclure la prévention des violences en milieu scolaire parmi les thèmes d'action (CESC) ;
- Poursuivre la mise en place des dispositifs relais ;
- Augmenter le nombre des dispositifs « Ecole ouverte » ;
- Pérenniser et développer le partenariat renforcé Education – police/gendarmerie - Justice

**Indicateurs :**

- nombre de conseils de discipline ;
- nombre d'incidents dans les établissements scolaires ;
- nombre d'exclusions temporaires ou définitives.

**▪ Objectif 3 : Sécuriser les abords des établissements scolaires**

---

**Actions :**

- Etablir des diagnostics de sécurité des établissements scolaires ;
- Effectuer les travaux de sécurisation déterminés ;
- Sécuriser les sorties de classe par la présence d'adultes.

**Indicateurs :**

- nombre de diagnostics de sécurité effectués ;
- nombre de travaux de sécurisation effectués ;
- nombre d'incidents relevés à la sortie et aux abords des établissements scolaires

<b>Partenaires :</b> Inspection d'académie, Commission consultative de prévention situationnelle, Police et gendarmerie nationale, Parquet, Mairie, Associations
--

## II. AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DES JEUNES

### ▪ *Objectif 1 : Améliorer l'accompagnement social des jeunes de moins de 16 ans*

---

#### **Actions :**

- Diversifier l'offre en matière d'accompagnement socio-éducatif ;
- Garantir un accompagnement scolaire de qualité par le développement des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité ;
- Etablir un contrat temps libre par commune dotée d'un CLSPD.

#### **Indicateurs :**

- Nombre d'actions VVV ;
- Nombre d'actions conduites en faveur des jeunes ;
- Nombre de contrats locaux d'accompagnement à la scolarité ;
- Nombre d'actions de formation conduites auprès des associations en CLAS.

### ▪ *Objectif 2 : Impliquer les parents dans la prise en charge des jeunes*

---

#### **Actions :**

- Développer l'aide aux parents pour l'exercice de la fonction parentale ;
- Mobiliser les parents autour de l'école.

#### **Indicateurs :**

- nombre d'actions réalisées pour le soutien aux parents ;
- nombre d'actions conduites dans le cadre des dispositifs REAP ;

### ▪ *Objectif 3 : Professionnaliser les acteurs*

---

#### **Actions :**

- Développer le nombre de médiateurs sociaux (CAE ou contrats d'avenir) ;
- Assurer la formation des acteurs (professionnels et bénévoles).

#### **Indicateurs :**

- Nombre d'éducateurs spécialisés ;
- Nombre d'ALMS ;
- nombre d'actions de formation des acteurs.

#### ***Objectif 4 : Améliorer la prise en charge des mineurs multirécidivants***

---

##### **Actions :**

- Développer les réparations pénales ;
- Pendre en charge et trouver des solutions pour les adolescents mineurs de 12 à 18 ans en rupture qui présentent de nouvelles pathologies nécessitant des soins et des prises en charge à la conjonction de la psychiatrie, de la justice, de l'éducatif et du social et pour lesquels un travail de collaboration et de partenariat est nécessaire en vue d'apporter des réponses adaptées ;
- Garantir le bon fonctionnement des structures de prise en charge des jeunes placés (Maison d'enfants à caractère social) ;
- Poursuivre l'action du SPIP au Quartier Mineur de la Maison d'Arrêt en lien avec l'Education Nationale et l'établissement pénitentiaire.

##### **Indicateurs :**

- Part des mineurs dans la délinquance générale et de voie publique ;
- Nombre de mesures de réparations prononcées par le Parquet ;
- Nombre de jeunes pris en charge par la PJJ ;
- Part du budget SPIP consacrée aux mineurs en matière d'action socioculturelle.

#### ***Objectifs 5 : Prévenir la violence dans le sport***

---

##### **Actions :**

- Elaborer une charte éthique de la pratique sportive ;
- Associer les fédérations sportives départementales à la prévention des violences dans le sport.

##### **Indicateurs :**

- nombre de comités départementaux participant à l'élaboration de la charte ;
- nombre de clubs signataires de la charte.

<b>Partenaires :</b> Préfecture, Conseil général, PJJ, SPIP, DDASS, DDJS, Parquet, Inspection d'académie, Associations
--

### III. SECURISER LES ESPACES ET LES TRANSPORTS PUBLICS

#### ▪ *Objectif 1 : Garantir la tranquillité publique dans l'habitat social*

---

**Actions :**

- Assurer une coopération efficace des bailleurs et de la police/gendarmerie ;
- Réaliser les études de sécurité préalables aux opérations d'urbanisme prévues par l'article L. 111-1-3 du code de l'urbanisme (ANRU) ;
- Mettre en place des médiateurs d'immeuble dans le parc social ;

**Indicateurs :**

- taux de communes dotées d'une commission sécurité bailleurs ;
- nombre d'études de sécurité préalables réalisées ;
- nombre de médiateurs d'immeuble installés.

#### ▪ *Objectif 2 : Garantir la sécurisation des espaces publics sensibles*

---

**Actions :**

- Effectuer des diagnostics de sécurité des espaces publics sensibles ;
- Sécuriser les espaces publics par la présence régulière de patrouilles ;
- Développer les systèmes de vidéo-surveillance dans les espaces publics sensibles.

**Indicateurs :**

- nombre de diagnostics effectués/nombre d'espaces sensibles signalés ;
- nombre de travaux de sécurisation réalisés ;
- nombre de dégradations des espaces sensibles signalés ;
- nombre de systèmes de vidéo-surveillance installés.

#### ▪ *Objectif 3 : Garantir la sécurité dans les transports publics*

---

**Actions :**

- Effectuer des diagnostics de sécurité des parcours sensibles ;
- Sécuriser les transports par la présence de médiateurs ;
- Désigner des délégués de car dans les transports scolaires ;
- Equiper les autobus des réseaux péri-urbains en vidéo.

**Indicateurs :**

- nombre d'incidents signalés dans les transports publics ;
- nombre de bus équipés de réseaux radio dotés d'un signal d'alerte, relié à un PC.

**Partenaires :** Transports en commun, Police, gendarmerie, bailleurs, Commission consultative de prévention situationnelle, Mairie

## **IV. GARANTIR L'ACCES AU DROIT ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIDE AUX VICTIMES**

### **▪ Objectif 1 : Pérenniser la justice de proximité et faciliter l'accès au droit**

---

#### **Actions :**

- Maintenir et pérenniser l'accès au droit et la justice de proximité (point de justice, MJD) ;
- Pérenniser et garantir le fonctionnement de la CDAD ;
- Renforcer l'intervention locale du SPIP auprès des personnes placées sous main de justice, de leur famille ou proche dans le cadre de la mission de prévention des effets désocialisants de l'incarcération.

#### **Indicateurs :**

- nombre de permanences assurées et de personnes reçues ;
- participation en 2006 aux CLSPD des différentes localités où le SPIP a une action locale (Bagnols sur Cèze, Beaucaire, le Grau du Roi, Marguerittes, Milhaud, Pont Saint Esprit, Roquemaure, Saint Gilles, Sommières, Uzès, Vauvert, le Vigan, Villeneuve lez Avignon).

### **▪ Objectifs 2 : Améliorer l'aide aux victimes**

---

#### **Actions :**

- Améliorer l'accueil des victimes dans les brigades de gendarmerie et les commissariats ;
- Améliorer la coopération entre les travailleurs sociaux et les services de police et de gendarmerie dans le traitement des situations difficiles ;
- Soutenir l'action de l'AGAVIP ;
- Garantir l'opérationnalité de la cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP) ;
- Informer lors de l'accueil des victimes en MJD de l'action du SPIP dans le cadre de l'obligation d'indemnisation des parties civiles des personnes placées sous main de justice incarcérées ou non.

#### **Indicateurs :**

- Nombre de victimes reçues et prises en charge par l'AGAVIP ;
- Nombre de cas signalés par la police/gendarmerie aux travailleurs sociaux ;
- Nombre de permanences tenues par les associations d'aide aux victimes agréées dans les unités de police et de gendarmerie.

▪ **Objectifs 3 : Prévenir les violences faites aux femmes**

---

**Actions :**

- Mettre en place le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Favoriser l'information des femmes détenues sur ce thème (action SPIP).

**Indicateurs :**

- Nombre de faits de violences faites aux femmes constatés ;
- Nombre d'actions de sensibilisation ou de formation à la problématique des violences conjugales menées dans les services.

**Partenaires :** Justice, Déléguée départementale aux droits des femmes, Conseil général, AGAVIP, délégués du Médiateur, SPIP, police, gendarmerie

## V. PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES ET DES TOXICOMANIES

### ▪ *Objectifs 1 : Informer les jeunes sur les dangers des drogues et de l'alcool*

---

#### **Actions :**

- Poursuivre la formation de personnels ressources de l'éducation nationale ;
- Assurer l'information et la sensibilisation des élèves dans le cadre des CESC ;

#### **Indicateurs :**

- Nombre d'actions d'information/prévention menées par unités ou personnels spécialisés (BPDJ, formateurs relais anti-drogues) ;
- Personnels de l'Education national formés ;
- Information au CESC.

### ▪ *Objectif 2 : Accueillir les consommateurs et les orienter vers des structures de prise en charge*

---

#### **Actions :**

- Assurer la mise en oeuvre d'une convention départementale justice-santé ;
- Sensibiliser les professionnels de santé à la prise en charge des addictions et organiser des rencontres avec les partenaires (Conseil de l'Ordre) ;
- Faire respecter les obligations de soins ;
- Poursuivre et renforcer les échanges entre professionnels de la santé (médecins libéraux et hospitaliers, UCSA), associations intervenant dans ce domaine et les travailleurs sociaux sur leur secteur géographique de référence où à la Maison d'Arrêt de Nîmes ;
- Pérenniser le poste de travailleur social « référent santé » à la Maison d'arrêt.

#### **Indicateurs :**

- Nombre de nouvelles conventions signées en 2006 dans le cadre du programme MILDT
- Personnes accueillies par les associations ;
- Jeunes accueillis en Point d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) ;
- Nombre de conventions signées dans le cadre du programme MILDT ;
- Nombre de places en centre de soin spécialisé.



▪ **Objectif 3 : Faire de la prévention de l'alcoolisme une priorité**

---

**Actions :**

- Conduire des actions de promotion des consommations modérées (boites de nuit, profession viticole...);
- Faire de la prévention de la conduite sous l'emprise de l'état alcoolique une priorité dans la préparation des fêtes votives ;
- Pérenniser l'action PAR 30.

**Indicateurs :**

- Nombre de conduites en état d'ivresse ;
- Nombre de communes se conformant aux préconisations préfectorales en matière de fête votive ;
- Nombre de conducteurs pris en charge dans le cadre du PAR 30.

**Partenaires des actions :** Sécurité routière, Parquet , SPIP, DDASS, UCSA, Education nationale, gendarmerie, ANPAA, Mairie, Conseil de l'Ordre des médecins

## VI. AMELIORER LA SECURITE ROUTIERE

### ▪ *Objectif 1 : Garantir la cohérence de la signalisation et des vitesses*

---

#### **Actions :**

- Effectuer des diagnostics de parcours sur les axes les plus accidentogènes.

#### **Indicateurs :**

- nombre de parcours diagnostiqués.

### ▪ *Objectif 2 : Renforcer l'éducation à la sécurité routière des jeunes de la maternelle au collège*

---

#### **Actions :**

- Garantir une formation de qualité aux épreuves de l'attestation scolaire de sécurité routière ;
- Mettre en place des actions de prévention dans les établissements scolaires ;

#### **Indicateurs :**

- taux de réussite à l'ASSR ;
- nombre d'établissement scolaire bénéficiant d'une équipe pédagogique formée à la sécurité routière ;
- taux d'établissements des communes dotées d'un CLSPD ayant réalisé des actions de prévention.

### ▪ *Objectif 3 : Communiquer sur le risque routier*

---

#### **Actions :**

- Garantir la participation à la semaine de la sécurité routière des communes dotées d'un CLSPD ;
- Poursuivre l'animation du blog départemental de sécurité routière ;
- Assurer une communication dynamique en matière de sécurité routière.

#### **Indicateurs :**

- Nombre de commune participant à la semaine de sécurité routière ;
- Nombre de visite annuelle sur le blog départemental de sécurité routière ;
- Nombre d'actions de communication.

▪ **Objectif 4 : Mettre en place une politique partenariale de sécurité routière**

---

**Actions :**

- Désigner un élu, correspondant de sécurité routière, au Conseil général et dans chaque commune dotée d'un CLSPD et assurer sa formation ;
- Signer avec l'association des maires du Gard une charte sur la sécurité routière ;
- Signer avec la CRAM une charte sur la sécurité routière ;
- Assurer la formation des élus à la sécurité routière ;
- Développer les plans de prévention du risque routier dans l'entreprise.

**Indicateurs :**

- taux de communes dotées d'un CLSPD ayant désigné un correspondant sécurité routière ;
- nombre d'élus formés à la sécurité routière ;
- Nombre d'entreprises sensibilisées au risque routier.

▪ **Objectif 5 : Garantir l'effectivité des contrôles routiers**

---

**Actions :**

- Effectuer des contrôles de vitesse sur les axes les plus accidentogènes.

**Indicateurs :**

- Nombre de contrôle routiers effectués par les polices municipales ;
- Nombre de contrôle routiers effectués par la gendarmerie ou la police nationale.

<p><b>Partenaires</b> : Sécurité routière, Préfecture, Police, gendarmerie, Association des maires du Gard, CRAM, Inspection d'Académie, Mairie</p>
---

## VII. FAVORISER L'INSERTION ECONOMIQUE DES JEUNES ET PROMOUVOIR L'EGALITE DES CHANCES

### ▪ *Objectif 1 : Favoriser l'insertion économique des jeunes*

---

#### **Actions :**

- Cibler sur les jeunes les plus en difficulté la mise en œuvre du programme CIVIS ;
- Favoriser l'accès des jeunes à l'IAE, notamment aux chantiers d'insertion ;
- Mettre en œuvre des programmes spécifiques en direction des jeunes des ZUS ;
- Développer le parrainage des jeunes en difficulté d'insertion ;
- Accompagner les jeunes en difficulté d'insertion dans leur démarche de recherche d'emploi ;
- Consolider les actions de préparation à la sortie à destination des publics mineurs et jeunes majeurs (18/26 ans) de la Maison d'Arrêt de Nîmes.

#### **Indicateurs :**

- nombre d'entretiens réalisés en 2006 par le correspondant Mission Locale
- nombre d'aménagement de peine ou de permission de sortir en 2006 en lien avec l'orientation MLJ
- nombre d'orientations MLJ en 2006 à l'issue de la fin de peine

### ▪ *Objectif 2 : Promouvoir l'égalité des chances*

---

#### **Actions :**

- Diffuser l'information sur les dispositifs cadets de la République ;
- Pérenniser la préparation aux concours de la fonction publique du CNFPT ;
- Mettre en place la formation cadets de la République, option sapeur-pompier ;
- Promouvoir le label « entreprises gardoises pour l'égalité des chances » ;
- Promouvoir l'accès aux grandes écoles des élèves vivant en Z.U.S ;
- Assurer une information sur la HALDE et ses prérogatives ainsi qu'une animation dynamique de la COPEC ;
- Créer un réseau d'ambassadeurs de la réussite afin de valoriser les parcours de réussite.

#### **Indicateurs :**

- nombre de cadets recrutés dans la fonction publique ;
- nombre de cas transmis à la Halde ;
- nombre de stagiaires ayant intégré la fonction publique ;
- nombre d'entreprises labellisées.

**Partenaires :** DDTEFP, ANPE, Conseil général, Missions locales, Préfecture, SDIS, Ecole nationale de police, CNFPT, Ecole des mines d'Alès, Pôle universitaire, associations